

Ecole Maternelle N.....

Av. R..... - 13100 Aix-en-Provence

Tél/Fax : 04.42.00.00.00

e-mail : ce.013000a@ac-aix-marseille.fr

site de l'école : <http://em.n.aix.ac-aix-marseille.fr>

site de circonscription : <http://aix.ien.13.ac-aix-marseille.fr>

Petit Abécédaire de l'école

Assurance

Il est fortement recommandé de souscrire une assurance scolaire pour votre enfant, faute de quoi il ne pourrait participer à certaines activités (sorties, par exemple).

Vous avez la liberté de choix de votre assurance. Si vous ne souhaitez pas prendre une des assurances proposées à la rentrée par les Associations de Parents d'Élèves, vérifiez auprès de votre assureur que votre assurance privée accorde une garantie pour votre enfant aussi bien pour les accidents qu'il pourrait causer à un autre que ceux qu'il pourrait se causer à lui-même, et qu'il est couvert pendant les activités hors temps scolaire.

Bibliothèque

Dans le cadre du projet d'école, chaque classe bénéficie d'une animation en bibliothèque par semaine avec prêt de livre. Nous accueillerons avec joie tous les parents qui se proposeront pour aider à encadrer cette activité.

Conseil d'école et représentants des parents d'élèves

Au mois d'octobre, ont lieu des élections pour choisir x parents représentant l'ensemble des parents de l'école. Leurs noms sont affichés dans la salle d'accueil. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit les enseignants, un représentant de la mairie et les représentants de parents élus.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser en votre nom des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. À l'issue de chaque séance, un compte rendu est communiqué à tous les parents.

Coopérative scolaire

L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École, ce qui lui permet de gérer une coopérative scolaire. Celle-ci est alimentée par la participation des familles, par la vente d'objets fabriqués par les enfants, par les bénéfices des manifestations organisées par l'école (tombolas, kermesse, vente des photos de classe, etc...). Elle permet d'acheter du matériel pour l'école (jeux de cour, matériel audio-visuel), du petit matériel pour les classes, pour le travail manuel, des livres pour la bibliothèque et de financer certaines activités (sorties, spectacles, ...).

La participation des parents n'est pas obligatoire, chacun donne ce qu'il peut selon ses moyens.

Fiche de renseignements

La fiche de renseignements qui vous est remise à la rentrée doit revenir remplie à l'école le plus rapidement possible.

C'est pour l'école un outil de liaison indispensable afin que nous puissions vous joindre en cas de problème et que nous sachions à quelles personnes nous pouvons confier votre enfant

Fréquentation

L'École Maternelle n'est pas obligatoire, mais l'inscription à l'école engage à une fréquentation régulière. Prévenez l'école en cas d'absence. Laissez vos messages sur le répondeur : il est consulté régulièrement.

Soyez ponctuels : des retards répétés sont une gêne au bon fonctionnement de la classe et de l'école et perturbent l'enfant concerné.

Garderies

Garderie du matin : de 7 h 30 à 8 h 15. Les enfants sont accompagnés dans la salle d'accueil et confiés au personnel municipal responsable de leur surveillance.

Garderie du soir : de 16 h 30 à 17 h 45. Pensez à prévenir l'enfant et à lui donner un goûter, dans un sac marqué à son nom qui sera déposé dans une corbeille dans la salle d'accueil. Évitez absolument les préparations à conserver au frais (yaourt, par exemple).

Horaires

Matin : Accueil de 8 h 20 à 8 h 40
Sortie de 11 h 20 à 11 h 30

Après-midi : Accueil de 13 h 20 à 13 h 40
Sortie de 16 h 20 à 16 h 30

Les enfants sont accompagnés à l'école et confiés au personnel de service dans la salle d'accueil jusqu'à 8h15, conduits dans leur classe et confiés à leur enseignant à partir de 8h20. Un enfant ne pourra quitter l'école si un de ses parents, ou une personne désignée par eux, ne vient le chercher.

Si vous le souhaitez, un frère ou une sœur plus âgés peuvent venir chercher votre enfant à l'école, mais nous ne recommandons pas cette forme de prise en charge avant l'âge de 15 ans.

Hygiène

Les enfants doivent se présenter à l'école dans un bon état de propreté et avec des vêtements adaptés.

Ils sont assistés par les ATSEM pour tous les soins d'hygiène : passage aux toilettes, lavage des mains... ; néanmoins, en Petite Section, prévoyez un change complet en cas d'accident, qui restera à l'école. Pensez à le remplacer aux changements de saison.

Les locaux scolaires sont entretenus quotidiennement.

Information des familles

Une réunion d'information aux familles est organisée dans les semaines suivant la rentrée, et chaque fois qu'il l'est nécessaire dans l'année scolaire. Vous pouvez également rencontrer les enseignants à la fin des heures de classe ou sur rendez-vous, à votre demande ou à leur demande.

Diverses informations peuvent être communiquées soit par transmission écrite individuelle, soit via le Cahier de liaison, soit par affichage au portail de l'école, affichage devant les classes, affichage sur le panneau de la salle d'accueil et sur le site de l'école. Veillez donc à les consulter régulièrement.

Inspection de l'Éducation Nationale

L'école est placée sous l'autorité de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, représenté par Monsieur M..., IEN. Vous pouvez le contacter par courrier à :

Circonscription de l'Éducation Nationale Aix X
Rue M....
13100 Aix-en-Provence
Tél : 04.42.00.00.00
Mél : ce.0130000z@ac-aix-marseille.fr

Maladie

L'école ne peut accueillir un enfant malade. Si un enfant est fiévreux ou présente une indisposition quelconque, l'enseignant ou le personnel municipal chargé de la surveillance alertera les parents. Si l'état de l'enfant est très inquiétant ou s'il est impossible de joindre ses parents, nous appelons le 15.

Attention : en raison du danger qu'elle présente pour les femmes enceintes, la rubéole est une maladie à déclaration obligatoire, n'oubliez pas de prévenir l'école.

Médicaments

Les enseignants et le personnel municipal n'ont pas le droit d'administrer un médicament, même à la demande des familles. En fin de traitement, et si l'enfant est suffisamment rétabli pour pouvoir fréquenter l'école, voyez avec votre médecin pour adapter les horaires de prise.

Si votre enfant doit prendre un traitement indispensable (enfant asthmatique en cas de crise, par exemple) ou suivre un soin pendant le temps scolaire (orthophonie, rééducation, ...), veuillez le signaler le plus rapidement possible afin que nous établissions ensemble un Projet d'Accueil Individualisé.

Objets personnels

Veillez à ce que votre enfant n'apporte à l'école ni bijoux, ni objets de valeur, ni jouets. La responsabilité de l'école ne pourra pas être engagée en cas de perte ou de détérioration.

Les bonbons, sucettes et autres friandises sont réservés aux jours de fêtes, ils doivent être remis à l'enseignant qui se chargera de la distribution.

Parasites

Aucune école n'est à l'abri des poux. Soyez par conséquent très vigilants et surveillez fréquemment la tête des enfants, afin d'agir immédiatement en cas de besoin. Informez l'enseignant de votre enfant afin que tous puissent être traités.

Participation des familles

L'école peut demander l'aide des parents pour l'animation ou la bonne organisation de certaines activités scolaires ou extra-scolaires (bibliothèque, sorties, piscine, kermesse), ou pour leur demander de petites fournitures, généralement de récupération, nécessaires aux activités de la classe.

Personnels

Outre le personnel enseignant, interviennent à l'école :

- les employés municipaux chargés de l'assistance aux enfants et aux classes (ATSEM)
- les employés municipaux chargés de l'entretien des locaux
- les employés municipaux chargés de la restauration scolaire
- les personnels de l'éducation nationale chargés de l'aide aux élèves : psychologue scolaire, maîtres spécialisés
- les personnels de santé : P.M.I., services de santé scolaire, orthophoniste

Pour ces deux dernières catégories, vous serez toujours informés de leur passage à l'école.

Programmes

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. Durant trois ou quatre ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.

Les principaux domaines d'apprentissage sont (cf. [programmes de l'école maternelle - BOEN HS n°3 du 19/06/2008](#)) :

- S'approprier le langage
- Découvrir l'écrit
- Devenir élève
- Agir et s'exprimer avec son corps
- Découvrir le monde
- Percevoir, sentir, imaginer, créer

Punitions et sanctions

Les châtiments corporels sont interdits et aucun adulte de l'école n'a le droit de lever la main sur un enfant ou d'avoir des paroles blessantes envers lui.

Les punitions à l'école maternelle peuvent être : l'isolement momentané sous surveillance, la privation d'une partie de récréation, l'exclusion temporaire en cas de faute grave.

Règlement intérieur

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation de ce règlement par ses parents.

Le règlement intérieur est établi à partir du règlement type départemental. Il est affiché dans la salle d'accueil et vous est communiqué mis à jour après le premier Conseil d'école.

Restaurant scolaire

La cantine fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis. La demande d'accès à la restauration scolaire se fait en mairie.

Les menus sont affichés sur le panneau de la salle d'accueil et communiqués aux familles via le site de l'école. L'inscription des enfants déjeunant à la cantine se fait chaque matin auprès de la responsable, dans la salle d'accueil. Les inscriptions sont closes à 8h45.

Si votre enfant doit suivre un régime alimentaire particulier, veuillez le signaler le plus rapidement possible afin que nous établissions ensemble un Projet d'Accueil Individualisé.

Sécurité

Évitez de stationner dans l'impasse ou d'y faire une marche arrière. Quittez l'école dès que vous êtes venus chercher votre enfant. Ne le laissez pas gagner ou quitter seul sa classe.

Signalez tout élément pouvant nuire à la sécurité des élèves en utilisant une fiche de signalement Hygiène et Sécurité disponible à côté du panneau d'affichage de la salle d'accueil.

Sieste

La sieste est proposée à tous les enfants de Petite Section et aux élèves plus âgés qui pourraient en ressentir le besoin. Sa durée est libre.

Apportez à l'école un petit oreiller dans sa housse qui vous sera rendu régulièrement pour être lavé. N'oubliez pas la sucette et/ou le doudou. Pensez à nous prévenir si vous savez votre enfant fatigué (coucher tardif, convalescence, ...).

Vacances scolaires

Vacances de Toussaint		
Vacances de Noël		
Vacances d'Hiver		
Vacances de Printemps		
Vacances d'été		

Vêtements

Pensez à marquer **tous** les vêtements de vos enfants.

Privilégiez les vêtements pratiques et faciles à manipuler par les enfants eux-mêmes.